



REGLEMENT CONCOURS LOGO

Une nouvelle identité visuelle pour Soulaire

Afin d'identifier graphiquement et représenter visuellement la commune, un concours d'idées de logo est proposé à tous les habitants.

La commune de Soulaire organise un concours de logo afin de créer une nouvelle identité visuelle à notre commune. Ce logo servira à identifier de manière univoque et immédiat la commune sur tous les supports qu'elle utilise (affiche, lettre d'info, site internet, etc.)

La Municipalité désire par ailleurs, valoriser et responsabiliser les talents de ses habitants, pour les interroger sur leurs représentations de notre commune.

Article 1er : Objet du concours

La municipalité souhaite valoriser toutes les facettes de notre belle commune à travers la création d'un nouveau logo.

Article 2 : Durée du concours

- Dépôt des dossiers du 15 juin 2025 au 1^{er} septembre 2025 12h00.
- Choix de 3 projets éligibles en septembre 2025.
- Choix du projet gagnant et diffusion des résultats en octobre 2025.

Article 3 : modalités de participation

- Participation gratuite.
- Concours ouverts à tous les administrés.
- Les candidats devront présenter un projet symbolisant le village de Soulaire.

Article 4 : cahier des charges

Le logo envoyé devra respecter les règles suivantes :

- Le nom de la commune devra figurer en toute lettre.
- Il est interdit de détourner un logo, une marque ou tout autre élément non libre de droit.
- Ce logo devra exprimer les valeurs d'un village chaleureux.
- Il pourra prendre n'importe quelles formes et couleurs.
- Il devra être clair et décodable rapidement.
- Le logo devra figurer sur un format papier A4 et devra être lisible jusqu'à un format de 2cm de haut.
- Toutes les techniques sont autorisées (informatique, dessin, peintures, etc.).
- Les documents ne devront pas être signés ni porter de marques distinctives permettant d'identifier son auteur.



Article 5 : Eléments à fournir

Ce projet sera présenté sous la forme d'un dossier comprenant :

- Le logo en couleur, au « format A4 ».
- L'image du logo au format numérique ou le cas échéant, une copie scannée de l'original dans le cas d'un logo peint ou dessiné.
- Une synthèse explicative de la réalisation, que la municipalité utilisera en termes de communication sur le projet.
- Le bulletin de participation ci-joint avec le nom, prénom, âge et coordonnées du participant.

Article 6: droit d'auteur :

- Le participant accepte que les droits d'auteur de son projet soient transférés à la commune de Soulaire.
- Le participant autorise la municipalité à reproduire ce projet sur tout support de son choix et pour toute communication publique.

En participant à ce concours le candidat autorise la publication de son logo sans réclamer de participation financière.

Article 7 : réception des projets

Tous les projets devront être expédiés par mail à l'adresse suivante : mairie.soulaire-28@wanadoo.fr, **avant le 1^{er} septembre 2025 à 12h**, avec comme objet : concours logo Soulaire.

La municipalité se donne le droit de retirer tout projet attentatoire à la bienséance ou à l'ordre public. Le projet sera exclu dans les cas suivants :

- S'il arrive après la date de clôture,
- S'il ne comporte pas tous les éléments demandés,
- S'il ne répond pas au règlement,
- S'il ne respecte pas le cahier des charges,
- S'il représente un caractère politique, polémique ou injurieux.

Article 8 : Choix du lauréat et lot

L'ensemble des projets sera jugé courant septembre par les élus membres de la commission communication accompagnés par un jury citoyen composé de 4 administrés volontaires et n'ayant pas participé au concours. Ce jury sélectionnera 3 projets éligibles pour représenter l'identité visuelle de notre commune. Suivra début octobre une consultation de l'ensemble des administrés sous la forme d'une enquête afin de voter pour un des trois logos.

La proclamation du résultat se fera dans la gazette d'octobre, sur la page Facebook de la commune et sur le site internet. Le gagnant du concours se verra remettre un prix lors d'une cérémonie.

➔ **Toutefois** si aucun projet n'est jugé concluant par le jury, le logo de la commune restera à l'identique.

Article 9 : Acceptation du présent règlement :

Le fait de participer à ce concours implique l'acceptation sans aucune restriction du présent règlement.

BULLETIN D'INSCRIPTION – Concours logo de la commune de Soulaire

Nom :

Prénom :

Age :

Coordonnées :

- Adresse :

- Téléphone :

- Mail :